

Greffier Tribunal de  
Nuwani à Nyanza.

N.B/1908/A.I.14

J'ai l'h. de rappeler à votre <sup>bonne</sup> attention les 2 versements <sup>de 160 francs chacun</sup> que j'ai effectués pour compte des plaignants Kabuga et Nyirampaka qui interjetent appel contre jugement du Tribunal de Territoire de Ruhengeri. J'ai renseigné au talon du mandat postal les références qui vous permettront d'instruire ces affaires. Les deux prévenus se disent ne pas encore avoir reçu leur quittance pour la somme ~~me~~ ~~donnée~~ ~~so~~ versée par mon intermédiaire. Je vous saisis j'ai de me faire connaître ~~à son~~ où en sont ces 2 affaires.

Avec mes remerciements

G.

